

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OGBTP DU 27 OCTOBRE 2016

« Contrôle technique...hors de contrôle ? »

Yves GENTHON, Président de l'OGBTP, ouvre l'assemblée générale en remerciant les représentants des Offices Départementaux présents, en excusant Jacques CHANUT, Président de la FFB, ainsi que Régis CHAUMONT, Président de l'UNSFA. Yves GENTHON donne ensuite la parole à Jean-François PELEGRIN, Président d'honneur de l'UNSFA, qui excuse à son tour le Président CHAUMONT et donne lecture d'une lettre de celui-ci à l'assistance avant de faire le point sur les actualités et les avancées concernant l'architecture et le métier d'architecte.

Alain PIQUET, Président de la Commission Marché de la FFB et Administrateur de l'OGBTP, excuse à son tour le Président CHANUT puis présente l'actualité pour le secteur du bâtiment et passe en revue les dossiers suivis attentivement par la FFB.

Paul-François LUCIANI, Vice-Président de l'OGBTP, procède depuis la tribune au traditionnel tour de table des Offices Départementaux. Il invite chaque représentant à indiquer ce qui s'y passe et quels sont les thèmes des travaux et réflexions en cours.

Puis Paul-François LUCIANI annonce le début de la table ronde qu'il va animer et dont le sujet est posé sous forme interrogative : « Contrôle technique...hors de contrôle ? » et qui sera suivie d'un débat.

Participaient à cette table ronde :

- Bernard BILLOT pour la MAF
- Marc GILLI, DGA du Groupe MARIGNAN IMMOBILIER
- Pierre MIT, Président de Médiaconstruct
- François PELEGRIN, pour l'UNSFA (président d'honneur)
- Bernard PROUST, Directeur du Développement et de la Qualité de SOCOTEC

Une fois introduit par Paul-François LUCIANI le thème de cette table ronde, François PELEGRIN exprime son sentiment négatif sur la loi Spinetta. Selon lui c'est un déni de compétence, « une spirale de l'échec », qui n'a en rien enrayé la sinistralité.

Il considère qu'il faut repenser un modèle économique à bout de souffle en redonnant toute sa place à l'architecte au sein de la maîtrise d'œuvre (métrés, EXE, etc...) d'où l'enjeu du BIM qui représente pour lui l'espoir de ce changement auquel il aspire.

Il évoque les principaux griefs faits aux contrôleurs techniques : le turn-over des « jeunes » ingénieurs, l'incapacité des bureaux de contrôle à se saisir des outils numériques, les retards dans leurs missions, l'absentéisme sur les chantiers, etc...

Bernard PROUST qui se définit comme un "sage expérimenté" du contrôle technique (depuis 1979) intervient à la suite de ce « réquisitoire ».

Il se dit en accord avec François PELEGRIN à propos du diagnostic posé sur la loi Spinetta qui n'a pour seul objet que la détermination du risque pris par les assureurs.

Selon lui, le contrôleur technique est payé par le MOA pour pallier « l'incompétence » présumée des autres acteurs et garantir l'opération à transmettre aux assureurs. Il justifie les dossiers « papier » pour contractualiser un dossier à un temps T, et pour permettre une lecture plus aisée permettant la superposition des plans.

Il reconnaît que des expérimentations existent pour se tourner vers le numérique : tables numériques grand format par exemple. A propos des retards, notamment des RICT, il incrimine les MOA qui ne laissent pas suffisamment de temps entre leur désignation et le lancement de l'appel d'offres et souhaite une meilleure coopération entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage avant la remise du RICT.

Il pense encore que l'instruction d'un dossier n'est en rien exhaustive et ne porte que sur l'examen des points « sensibles », sources de sinistralité potentielle (analyse de risque).

Il rappelle qu'un bureau de contrôle paie 10 % de prime d'assurance sur ses honoraires.

Marc GILLI intervient ensuite en tant que maître d'ouvrage. Pour lui, sa satisfaction vis-à-vis des bureaux de contrôle est proportionnelle à l'importance de l'opération.

Autant les « petites opérations » peuvent cristalliser tous les griefs faits aux contrôleurs techniques : méconnaissance des intervenants concernant le contexte (aucun déplacement sur site avant réponse au dossier), accumulation des réserves non levées en fin de chantiers, problèmes de communication avec les « jeunes » ingénieurs, suivi aléatoire des avis transmis au MOA, etc... Il plaide naturellement pour une maîtrise d'ouvrage « forte » et un meilleur dialogue avec des ingénieurs plus « communicants ». A l'inverse, il évoque sa propre expérience à propos d'opérations où le bureau de contrôle n'est pas choisi sur appel d'offres mais sur sa compétence, avec une rémunération qui permet, à travers une diversification de missions, de sécuriser au maximum l'opération.

Bernard BILLOT (pour la MAF) se dit compréhensif à propos des bureaux de contrôle : leur responsabilité se limitant aux seules missions contractuelles (souvent insuffisantes) traitées avec les MOA et s'interroge sur la faiblesse de leur rémunération.

Il rappelle que le bureau de contrôle n'a pour mission essentielle que de permettre à l'assureur de déterminer le prix du contrat. Cela ne l'empêche pas de dénoncer la tendance des contrôleurs techniques à s'exonérer de leur responsabilité lors d'expertise judiciaire, notamment aidés en cela par des services juridiques performants. Bref, les bureaux de contrôle se défilent et pratiquent trop souvent la politique de la chaise vide.

A ce sujet, Marc GILLI rappelle que ce qui pèse le plus dans la charge des assureurs, c'est avant tout les petites procédures sans suite (fuites, infiltrations, etc... qui mobilisent un maximum d'intervenants pour un enjeu économique nul).

Pour Pierre MIT, entre conseil et « censure » tout est une question d'homme et de structure. Il milite aussi pour l'avènement du BIM et une meilleure adaptation des bureaux de contrôle au numérique.

A propos de la rémunération des bureaux de contrôle dont Bernard PROUST dénonce la chute vertigineuse, passée de 3 % à 0,3 % en 30 ans, la remarque de Bernard BILLOT étonne lorsqu'il déclare ne voir aucun lien entre perte de compétence et rémunération. Selon lui, il n'y a pas forcément de lien entre augmentation de la sinistralité et baisse de rémunération des bureaux de contrôle.

Paul-François LUCIANI demande ensuite aux intervenants de proposer quelques pistes d'amélioration.

Pour Marc GILLI, 3 priorités :

- Véritable analyse de risque en amont,
- Se doter d'un bon référent,
- Faire un point d'étape à mi-parcours.

Pour François PELEGRIN :

- Raisonner en coût global,
- Repenser le module avec des outils modernes, dont le BIM,
- Donner plus de place à l'auto-contrôle.

Pour Pierre MIT : la meilleure réponse est le BIM.

Pour Bernard PROUST : analyser le risque en amont.

Pour Bernard BILLOT : prendre son temps pour balayer l'ensemble des obligations avant de contractualiser un dossier.

Un débat intervient avec l'assistance à l'issue de cette table ronde qui sera suivi du déjeuner

L'après-midi commence avec l'intervention de Loïc CHAPEAUX responsable du service économique de la FFB qui aborde les tendances 2016 des marchés du Bâtiment.

Loïc CHAPEAUX précise à l'assistance que l'on constate un redressement progressif des PIB en volume, le retour d'une petite inflation, des taux de crédits immobiliers aux ménages bas, que le logement neuf tient ses promesses de reprise, que le soutien du logement social neuf perdure, que l'on constate une nette reprise dans la promotion immobilière et chez les CMIstes (malgré une incohérence dans l'individuel), que par contre l'amélioration-entretien reste un marché déprimé.

Il aborde ensuite les perspectives 2017 en précisant que la fin 2016 verra certainement le redressement de la production Bâtiment avec un effet retard sur l'emploi en 2017, tout en se questionnant sur les conséquences du "Brexit", sur l'intensité de la reprise économique générale et du retour à la confiance, sur l'évolution des taux d'intérêt et le coût des matières premières, sur la mobilisation de la filière (des fournisseurs jusqu'aux banques et assureurs-crédit) et enfin sur la place de la concurrence déloyale. Loïc Chapeaux termine sa communication en évoquant les éléments de perspectives du Bâtiment jusqu'à l'horizon de 2025.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'OFFICE GENERAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (OGBTP) DU 27 OCTOBRE 2016

Le nombre de membres présents ou représentés à cette Assemblée Générale (liste en annexe) étant supérieur au tiers des membres actifs titulaires comme prévu à l'article 5 des statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président, Yves GENTHON, ouvre l'Assemblée Générale et demande l'approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 22 octobre 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des présents.

Le président, Yves GENTHON ouvre son rapport d'activité en faisant un état des lieux des Offices Départementaux ainsi que sur les nouvelles signatures de la Charte de L'OGBTP en précisant que depuis la précédente AG l'office de Drôme-Ardèche l'a signée le 25 octobre 2016, que l'office de la Marne doit la signer le 9 novembre 2016 et que l'office de Meurthe-et-Moselle doit y procéder dans le courant de l'année 2017.

Le partenariat (OGBTP, FFB, CNOA, SMATB, MAF et Qualibat) pour la mise en ligne du guide Architecte-Entrepreneur : mode d'emploi est reconduit. La volonté de l'OGBTP est d'élargir ce partenariat au sein du collège « Qualité » susceptible d'accueillir d'autres partenaires similaires.

Les cahiers de l'OGBTP, lancés en 2010, voient donc cette année sa 6^{ème} édition. La diffusion de ce support de communication a été augmentée pour satisfaire la demande de certains Maîtres d'Ouvrages très intéressés par le dossier "spécial délais" de cette dernière édition. Outre de relater l'activité de l'OGBTP ces « Cahiers » permettent, en particulier, d'éditer les documents utiles issus du travail du Comité technique, mais aussi des Offices départementaux. Le guide 2017 est en cours de bouclage et comportera un dossier sur le contrôle technique.

Yves GENTHON précise que Daniel SEMELET préside le Comité Technique créé lors de sa présidence à l'initiative de Jean-Pierre ANQUETIL, que Karine MILLET rapporte au bureau les travaux et comptes-rendus des Offices départementaux et que Cédric LECOMTE et Sylvie PEIGNAUX en alimentent le site.

Le président rappelle les missions inchangées de ce Comité Technique :

- Animation du travail technique des Offices départementaux
- Rédaction des documents de synthèse présentant les options de l'OGBTP,
- Diffusion de ce travail aux offices départementaux, et au-delà, aux professionnels concernés en alimentant le site de ces documents ;

La fréquence mensuelle de ses réunions reste, également, inchangée. Chaque Office départemental peut y déléguer un représentant.

Objet d'une cyberattaque en janvier 2015 le site, en cours de reconstruction, est encore convalescent. Il redevient opérationnel et encore convalescent en cette année 2016.

Concernant les partenariats, les passerelles et les participations Yves GENTHON précise qu'il poursuit la mission qui avait été confiée à Jean-Pierre ANQUETIL, en remplacement de celui-ci, au sein du Forum NanoResp. Il y est membre de son comité de pilotage. Il participe ainsi à ce que les réflexions et multiples interrogations dans ce domaine ne restent pas celles des seuls scientifiques ou universitaires. Il s'attache, de façon pragmatique, à ce qu'elles puissent déboucher sur une information la plus précise possible quant à l'utilisation des nanoproduits, et plus spécifiquement des nanomatériaux de plus en plus à l'usage dans le bâtiment, tant par leur risques d'exposition, leur mise en œuvre, leur durée, leur pertinence, etc... En ce qui concerne l'OCTME, l'OGBTP reste associé à ses travaux et est représenté par son Vice-Président Paul-François LUCIANI. Il en est de même pour le CAH. L'OGBTP participe, sous l'égide du BNTEC et de l'AFNOR au groupe de travail de révision de la norme NF P 03-001 (CCAG des Marchés Privés). Le Président confirme que l'OGBTP reste identifié comme Organisme de Médiation ou de Conciliation.

Aucune observation n'étant formulée, la résolution suivante est soumise au vote :

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 27 octobre 2016, approuve le rapport d'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Yves GENTHON cède ensuite la parole au Trésorier qui présente les comptes 2015 ainsi que le budget 2016 et une prévision pour le budget 2017. L'Assemblée générale ordinaire, réunie le 27 octobre 2016 :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice 2015 clos le 31 décembre 2015
- donne quitus pour la gestion de l'exercice 2016
- accepte en l'état le budget prévisionnel 2017 présenté

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

Le Président Yves GENTHON précise qu'il cesse ses fonctions de Président de l'OGBTP à l'issue de cette Assemblée Générale et que conformément à la décision votée au Conseil d'Administration de l'OGBTP du 23 juin 2016 c'est le Vice-Président actuel, Paul-François LUCIANI, qui lui succède au poste de Président de l'OGBTP. Lors du CA précité un nouveau bureau a été composé, à charge pour lui de rentrer en fonction dès la fin de l'AG du 27 octobre 2016. La composition du nouveau bureau est la suivante :

- Paul-François LUCIANI : Président (entrepreneur)
- Jean-François QUELDERIE : Vice-Président (architecte)
- Jean-Claude LACAN : Trésorier (entrepreneur)
- Karine MILLET : Secrétaire (architecte)
- Amandine BADET : Membre (entrepreneur)
- Yves GENTHON : Relations UNSFA (architecte)
- Cédric LECOMTE : Gestion Site (entrepreneur)
- Daniel SEMELET : Comité Technique (architecte)
- Yvon TIXIER : Membre (architecte)

Les autres administrateurs étant :

- Louis BESSARD (architecte)
- José GROLLEAU (entrepreneur)
- François CHEVALLEREAU (architecte)
- Cécile MAZAUD (entrepreneur)
- Martine LIEN-BOWANTZ (architecte)
- Alain PIQUET (entrepreneur)
- Gilbert RAMUS (architecte)
- Bertrand SABLIER (entrepreneur)
- Yves TOULET (architecte)
- Philippe SERVALLI (entrepreneur)

Avant de lever la séance le Président Yves GENTHON précise que le 18 octobre 2018 l'OGBTP fêtera son centenaire.

L'auditoire applaudit chaleureusement le Président GENTHON pour la charge qu'il a assumé avec brio depuis 2010 et le remercie pour son implication mise au service et au développement de l'OGBTP.

Assemblée Générale du jeudi 27 octobre 2016

Liste de présence

Administrateurs :

Amandine BADET, Pte Office de la Marne - Yves GENTHON, Président - Paul-François LUCIANI, Vice-président – Jean-Claude LACAN, Trésorier – Martine LIEN-BOWANTZ – Cécile MAZAUD, Pte Office du Rhône - Karine MILLET - François CHEVALLEREAU – Cédric LECOMTE - Alain PIQUET - Jean-François QUELDERIE - Gilbert RAMUS – Daniel SEMELET - Yves TOULET.

Offices départementaux :

Frédéric AMBERT (Vice-Pt Office de **Meurthe et Moselle**) - Jean-Luc BICHET (Office de **Haute-Savoie**) - Julien BIGANZOLI (Pt Office de **Meurthe et Moselle**) – Patrick BRIENNE (Pt Office **Nord-Pas-de-Calais**) - Jean-Côme CHILOU (Pt Office du **Calvados**) - Daniel COGNAULT (Vice-Pt Office du **Rhône**) – Jean-Louis DELAROUX (Pt Office de la **Sarthe**) – Alain ETTORI (Vice-Pt Office de **Haute-Savoie**) – Vincent GRIFFON (Office de la **Marne**) – Alice HINTERLANG (Pte Office de **Seine-et-Marne**) - Jean-Claude MICHEL (Pt Office de **Drôme-Ardèche**) - Jean-François PEREZ (Pt Office de l'**Hérault**)

Etaient représentés :

Régis COLIN (Pt Office des Vosges) - Gérard DECARPIGNY (Vice-Pt Office du Nord Pas-de-Calais) – Cyrille FISCHMEISTER (Pt Office Alpes Maritimes) - Sylvain GAUCHERY (Pt Office du Cher) – Vincent GLEYZE (Pt Office du Vaucluse) – Patrick RAMÉ (Pt Office du Val d'Oise) - Régis ROUSSEAU (Vice-Pt Office du Maine-et-Loire) - Bertrand SABLIER - Patrick VALLOGIA (Pt Office des Ardennes).

Participaient également :

Bernard BILLOT, MAF – Loïc CHAPEAUX, FFB – Robert DAUSSY, CAH – Simon DROUX, 3F – Marc GILLI (BPD Marignan) - Pierre MIT, Mediaconstruct, - Stéphanie ODEON, Batiactu,- PELEGRIN, Président Honneur de l'UNSAFA - Bernard PROUST, SOCOTEC - Christian ROMON (MIQCP).

Etaient excusés :

Administrateurs : Jean-Pierre ANQUETIL (Administrateur) – Louis BESSARD, Pt Office de Saône et Loire – José GROLLEAU - Catherine JACQUOT - Philippe SERVALLI – Yvon TIXIER - Lionel VIE, Pt Office du Maine-et-Loire.

QUORUM

Requis : 1/3 des membres actifs convoqués à l'AG, soit 20 administrateurs + 40 présidents d'Offices départementaux = $60 / 3 = 20$ votants.

Constaté : 28 présents ou représentés (des administrateurs étant Pt d'office). Le quorum est atteint.